

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains câbles et torons de pré- et post-contraintes en acier non allié originaires de la République populaire de Chine.

Base juridique : avis C/2025/6532, [JO C du 08.12.2025.](#)

Type de mesure : expiration prochaine des mesures antidumping.

Date d'expiration : le 03.09.2026.

Produit concerné : câbles en acier non allié non plaqués ou non revêtus, de câbles en acier non allié plaqués ou revêtus de zinc et de torons en acier non allié plaqués/revêtus ou non comportant un maximum de 18 fils, ayant une teneur en carbone d'au moins 0,6 % en poids, dont la coupe transversale maximale est supérieure à 3 mm.

Produits exclus : torons galvanisés (mais ne présentant pas d'autre revêtement) qui comportent sept fils et dans lesquels le diamètre du fil central égale ou dépasse de moins de 3 % le diamètre de chacun des six autres fils.

Nomenclatures concernées : codes NC ex 7217 10 90, ex 7217 20 90, ex 7312 10 61, ex 7312 10 65 et ex 7312 10 69 (codes TARIC 7217109010, 7217209010, 7312106191, 7312106591 et 7312106991).

Pays d'origine : République populaire de Chine.